diverses; j'aimerais passer brièvement en revue la situation de l'or au Canada.

L'or diffère de tout autre métal produit au Canada. Il est la seule denrée qui soit universellement acceptée comme monnaie d'échange; c'est un métal monétaire et par conséquent un facteur important de notre économie nationale.

En 1931, le gouvernement du Canada a demandé aux producteurs d'or d'expédier tout leur or à l'Hôtel des monnaies et, en 1932, la loi sur l'exportation de l'or a fait à chacun une obligation de se conformer à ce règlement. Cela s'est passé à l'époque où la Grande-Bretagne abandonnait l'étalon-or et où le prix de l'or n'était qu'un peu plus de \$20 l'once. Durant la période de 1930 à 1933, le prix moyen de l'or a augmenté chaque année au point d'atteindre, en 1933, le taux de \$28.60. En janvier 1934, les États-Unis ont proclamé que le prix de l'or était de \$35 l'once. C'est le prix maximum que pouvaient toucher sur le marché mondial les producteurs d'or canadiens, indépendamment du jeu de l'offre et de la demande.

Ces mesures, et j'espère que ceux à qui nos problèmes n'inspirent pas une trop grande sympathie voudront bien le remarquer, ont été adoptées dans l'intérêt national et non pas à la demande de l'industrie. Il y a quelque temps, on a permis une vente restreinte d'or sur le marché dit à prime. Le marché à prime ayant disparu, la mesure n'est plus d'aucune utilité.

Au moment où le prix de l'or était fixé à \$35 l'once, il suffisait à assurer l'heureuse expansion de l'industrie et le versement de salaires élevés, comme l'attestent les documents de l'époque. Aujourd'hui nous ne touchons même pas \$35 en monnaie canadienne et chacun sait à quel point les frais de production ont monté dans l'intervalle. L'industrie minière ne fait certes pas exception à la règle. L'or est pris dans l'engrenage d'un nouveau régime de contrôle des monnaies destiné à favoriser les masses, mais malheureusement tout le fardeau retombe sur un groupe relativement petit.

Quand je suis venue à Ottawa pour la première fois, j'ai pris connaissance de diverses propositions formulées par la plupart des associations minières du Canada sinon toutes. J'ai appris qu'elles proposaient une mesure du genre de celle qui est contenue dans le bill dont la Chambre est saisie aujourd'hui. A la première occasion, j'ai discuté la proposition avec certains des ministres intéressés et d'autres fonctionnaires de divers ministères très renseignés sur la question. Il semble de nouveau que la mise en œuvre du projet de loi nuirait à l'intérêt national ou à certaines ententes internationales; par conséquent, si le bill ne peut être adopté dans

l'intérêt national, il semble que nous devons compter, pour notre existence même, sur la bonne volonté du gouvernement.

J'ignore quelle est la réponse à ce problème, car je ne suis pas économiste. J'exhorte cependant le Gouvernement à examiner avec énergie et détermination toutes les façons possibles de régler le problème, afin que l'industrie de l'extraction de l'or et les gens qui en dépendent puissent se remettre sur pieds et continuer à travailler à la mise en valeur des vastes terres autrement en friche de notre grand pays, comme ils l'ont fait par le passé.

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai attendu afin de savoir si d'autres honorables députés désiraient prendre la parole à propos de la mesure à l'étude mais je vois qu'il n'y en a pas d'autres. J'ai écouté avec une grande attention les discours qu'ont prononcés le député qui a présenté le projet de loi ainsi que les orateurs qui l'ont suivi. Je ne retiendrai pas l'attention de la Chambre en reprenant ce qu'a dit le motionnaire sur les débuts du Fonds monétaire international. En y réfléchissant, le député conviendra qu'il n'a pas été inspiré par les communistes. Ceux qui sont responsables de la décision du Canada de participer à l'accord relatif à cet organisme étaient mus par le désir d'assurer la stabilité des échanges internationaux et d'établir un code d'éthique internationale visant à prévenir des pratiques condamnables comme la dépréciation des devises à des fins de concurrence.

On pourra prétendre que les méthodes adoptées étaient inopportunes mais j'espère que les honorables députés conviendront qu'aucun de ceux qui ont pris part à la préparation de cette entente, y compris mon prédécesseur et moi-même, n'étaient ni inspirés ni influencés par des communistes.

Soit dit en passant, c'est en quelque sorte une ironie du sort qu'on ait mentionné, dans le présent débat, comme l'un des initiateurs de l'accord, M. Harry Dexter White. Je ne parlerai pas de M. White; j'en laisse le soin à ses compatriotes. Mais il est quand même intéressant de noter que si le point de vue de Lord Keynes avait triomphé, il n'aurait guère été question d'or au Fonds monétaire international. Quoi qu'il en soit, je n'occuperai pas le temps de la Chambre à débattre ce point. Je veux simplement répéter ce que j'ai dit l'autre jour, savoir que je repousse énergiquement les affirmations formulées par l'honorable député de York-Ouest.

Les honorables députés conviendront, je crois, que l'objet du projet de loi est d'autoriser la préparation de l'or sous une forme qui en permette l'acquisition et l'accumulation par des personnes domiciliées au Canada.